

Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux
En intra : dans vos locaux

Nombre de jour : 2 jours
Nombre d'heures : 14 h

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif :

Nous consulter, demande de devis par téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes, vidéoprojecteur, gerbeur, harnais et casques.

Moyens humains : Formateur qualifié.

Apports théoriques :

Support de cours formation.
Exercices de mise en situation.
QCM et test théorique.
Echanges de bonnes pratiques.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.
Aptitude médicale au poste.

Obligation réglementaire :

Formation AIPR requise pour la conduite d'un gerbeur.

Objectifs :

Obtenir l'autorisation de conduite CACES R485 gerbeurs à conducteur accompagnant.

Mettre en pratique les consignes de sécurité prévues par la recommandation CACES® R485.

Manipuler en sécurité un gerbeur accompagnant.

Appliquer les consignes de sécurité en entreprise et sur la voie publique dans un temps imparti.

Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de 1^{er} niveau.

Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Personnes concernées :

Toutes personnes débutante ou expérimentée autorisée à conduire un gerbeur à conducteur accompagnant.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de W.C accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations peuvent s'adapter à vos besoins personnels spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un autre organisme, Christian Fleury est à votre écoute par mail à admin@fcf-prevention.com

Autorisation de conduite CACES R485 - Gerbeurs à conducteur accompagnant - Toutes catégories

LE PROGRAMME SUIVANT EST CONFORME À LA RECOMMANDATION R485.

MODULE THÉORIQUE

- Introduction :
 - présentation du formateur et des participants,
 - recueil des attentes des participants.
- Règlementation et textes de la sécurité sociale :
 - rôles des différentes instances et organismes de prévention : inspection du travail, CRAM/CARSAT, médecine du travail, contrôle technique,
 - conditions requises pour conduire et utiliser un gerbeur et responsabilité qui en découle.
- Classification et technologie :
 - principales catégories de gerbeurs, caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et limites d'utilisation,
 - les différents organes, leur technologie et leur fonction,
 - fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité.
- Sécurité :
 - différents pictogrammes et panneaux de signalisation,
 - principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un gerbeur,
 - principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé,
 - informations données par la lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité frontale du gerbeur,
 - dispositifs de sécurité pour le conducteur,
 - interdictions relatives au transport et à l'évacuation de personnes,
 - règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise,
 - distance de freinage du chariot,
 - produits dangereux et risques liés à leur manutention,
 - vérifications et opérations de maintenance.
 - les différents organes, leur technologie et leur fonction,
 - fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité.
- Vidéos

MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGINS

- Réalisation en sécurité des opérations de maintenance prescrites, impliquant la mise en œuvre du gerbeur :
 - vérification de l'adéquation du gerbeur à l'opération de maintenance envisagée,
 - lecture et utilisation de la plaque de charge,
 - manutention des charges,
 - opérations et vérifications de prise et fin de poste,
 - circulation et arrêt du chariot en sécurité,
 - opérations de maintenance de son ressort,
 - compte-rendu à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

EVALUATION

QCM et test théorique avec questions fondamentales définies par la recommandation.

Exercice de mise en situation avec critères d'acceptation définis par la recommandation.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES ® R485 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Recyclage préconisé tous les 5 ans.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de W.C accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations peuvent s'adapter à vos besoins personnels spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un autre organisme, Christian Fleury est à votre écoute par mail à admin@fcf-prevention.com